

## LES IEN/IO SONT ILS SOLUBLES DANS LES AUTRES CORPS D'INSPECTION ?

*Dans le document de Politique interministérielle<sup>1</sup>, pour 2008, la question de l'orientation figure transversalement à 11 missions de l'état. Elle concerne, au sein même de la mission scolaire tous les acteurs, et nous en sommes bien convaincus.*

*Les IEN/IO sont ils solubles dans les autres corps d'inspection ? Qu'est ce que la « spécialité » orientation ? Quelle est l'expertise propre des IEN/IO ?*

*La réponse à cette dernière question est stratégique dans le contexte d'un repositionnement attendu des corps d'inspection sur leur mission fondamentale et première d'évaluation des personnels et des unités d'enseignement. On ne peut y répondre indépendamment d'une position affirmée en ce qui concerne l'expertise incontournable du corps des Conseillers d'orientation psychologues.*

**LORSQUE L'ON PARLE D'ORIENTATION, DE QUOI PARLE TON ?** De la politique d'orientation et d'affectation, des résultats de l'orientation-les flux- comme indicateurs du fonctionnement du système éducatif, de l'architecture de l'offre de formation, des procédures d'orientation, du processus individuel et de son accompagnement. Tous ces éléments interagissent de manière systémique, et il convient de ne pas réduire cette complexité.

**L'appropriation des grands objectifs nationaux et leurs déclinaisons opérationnelles au niveau des académies, ainsi que l'analyse des indicateurs de résultats,** doivent faire partie de la culture commune des personnels d'encadrement, même si jusqu'ici les IEN/IO en ont une maîtrise plus affirmée. La politique éducative en est l'instrument et elle intègre naturellement les démarches d'accompagnement des processus d'orientation.

**L'architecture de l'offre de formation** et de la carte scolaire sont des fonctions partagées et notamment avec les collectivités territoriales, dont les services d'étude et les observatoires enrichissent notablement les visions prospectives de notre institution ; ces ressources sont accessibles à l'ensemble des décideurs, de même que l'analyse de la demande de formation, à travers les résultats de l'affectation informatisée. Les services académiques d'étude et de prospective se développent, en appui sur les bases élèves et sont en mesure de répondre aux commandes diverses des cadres.

La connaissance et la maîtrise des **procédures** d'orientation et d'affectation des élèves doivent être partagées par tous les acteurs du système, leur administration relève des établissements et des services de scolarité. Les IEN/IO ont en charge le contrôle de conformité de leur mise en oeuvre.

**Le processus d'orientation** des élèves et son accompagnement, concerne aussi toute la communauté éducative. Les processus individuels d'orientation sont naturellement conséquents du résultat des démarches éducatives, d'instruction et d'évaluation des élèves, auxquelles participent tous les acteurs de cette communauté depuis l'école maternelle et élémentaire. **Les Conseillers d'orientation psychologues en sont partie prenante déjà dans leur fonction de psychologue scolaire du second degré.**

**Son accompagnement spécifique** prend différentes formes :

---

<sup>1</sup> Document de politique transversale (DPT), associé au PLF (projet de loi de finance 2008) – voir le site du ministère du budget

**L'éducation à l'orientation**, et l'éducation aux choix qui trouvent un nouvel élan à travers le socle commun et les options de découverte professionnelle, comme naturellement la guidance scolaire, appellent des approches psychologiques et psychosociales. Le document de politique transversale cité plus haut, évoque lui-même, qu'il convient de « lutter contre les stéréotypes, susciter les ambitions, s'assurer... de l'appropriation par les jeunes d'une information substantielle sur les métiers ... » ; toutes actions qui nécessitent d'intégrer ces approches.

**L'information** sur les formations, les procédures et les parcours, sur l'insertion professionnelle, le monde économique et les métiers, si elle est partagée au sein de l'école et avec ses partenaires, suppose une ingénierie pédagogique spécifique qui prenne en compte la connaissance du développement cognitif, psychosocial et de la maturation psychoaffective des élèves.

Ces activités requièrent l'expertise des **conseillers d'orientation psychologues**, comme conseiller technique, et co-intervenant, tandis qu'ils sont les **acteurs clés du conseil en orientation**, du fait de leur professionnalité et de leur positionnement dans le système établissements/CIO.

### **QUELLES PERSPECTIVES POUR LES IEN/IO ?**

L'autonomie des établissements, la contractualisation, l'évolution du rôle des chefs, la création des EPEP dans le 1<sup>er</sup> degré, le principe d'évaluation à posteriori associée à celui de liberté pédagogique, la nécessaire continuité des apprentissages à orchestrer avec la mise en œuvre du socle commun et les mises en réseau d'établissements, vont nécessiter des interventions coordonnées des corps d'inspections en complémentarité de regard et dans une logique d'évaluation collective, individuelle et d'accompagnement des équipes.

En conclusion et pour s'inscrire dans le cadre de ces évolutions attendues, c'est **tout particulièrement autour de l'évaluation des pratiques d'accompagnement (par tous les acteurs concernés) du processus d'orientation que se trouve l'expertise propre de l'IEN/IO, sa « spécialité »**.

A ce titre, il est nécessaire d'envisager un vrai investissement dans la formation initiale des professeurs au sein des IUFM, qui soit pilotée par un IEN/IO.

Il convient qu'une évolution statutaire des modes de notation des conseillers d'orientation psychologues lui permette de les inspecter, avec effet sur leur carrière comme pour tous les autres personnels enseignants. Cette remise en conformité conditionne la sortie d'une certaine marginalité, préjudiciable tant aux Copsy qu'aux IEN/IO. L'animation d'un réseau de CIO devenus EPRO (?), devrait conduire également l'IEN/IO à un mode différent de suivi des services.

La réduction des strates administratives, prévisible dans le cadre des objectifs de la révision générale des politiques publiques (RGPP), devrait conduire les IEN/IO à rejoindre le collectif des inspecteurs au niveau académique, les libérant des tâches de représentation institutionnelle départementale et d'administration de l'affectation notamment, qui leur sont parfois confiées.

C'est clairement au niveau académique, et pourquoi pas au sein d'un pôle pédagogique qui intégrerait une mission de la « psychologie pour l'éducation et l'orientation », qu'il participerait alors à la définition des politiques éducatives, d'orientation et d'affectation. C'est auprès des établissements et de leurs réseaux qu'il porterait directement son action.

Ces évolutions souhaitables, communes, et particulières aux IEN/IO, qui rapprochent les modes de fonctionnement de tous les corps d'inspection, seraient sans aucun doute favorables à l'unification à terme des statuts des inspecteurs.

Yvette Destot- IEN/IO-SGA duSIEN

## **Annexe : Extraits du document de politique transversale**

### **QUATRE AXES**

Les quatre axes identifiés par le document de politique transversale visent à:

- "répondre aux besoins de qualification immédiats et futurs, en limitant les sorties sans qualification et en améliorant la réussite à tous les niveaux d'études dans le cadre de démarches d'orientation active et d'aide aux réorientations"
- "promouvoir l'égalité des chances dans les études en luttant contre les stéréotypes, en suscitant les ambitions, en s'assurant de la disponibilité et de l'appropriation par les jeunes d'une information substantielle sur les métiers et les perspectives professionnelles des différents cursus, et en élargissant la base sociale du recrutement des filières sélectives"
- "améliorer l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi, qu'ils soient diplômés ou sans qualification, en développant leur accompagnement vers l'emploi dans le cadre d'une coopération et d'une action conjointe des responsables des enseignements scolaire et supérieur et du service public de l'emploi"
- "diversifier les parcours d'accès à la qualification par la promotion de l'alternance et par la professionnalisation de l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur l'éducation à l'orientation pour doter les actifs des outils nécessaires pour choisir, tout au long de leur vie, de se former et de valoriser les acquis de leur expérience, c'est-à-dire de disposer des moyens de dynamiser leurs parcours professionnels."

### **SYNERGIE**

Pour atteindre ces objectifs, le document de politique transversale insiste sur la nécessité d'assurer davantage de synergie entre les différents acteurs publics et privés: au plan régional, "la définition et la mise en oeuvre des moyens pour améliorer les fonctions d'accueil, de conseil et d'accompagnement des publics requiert une coopération étroite entre le service public de l'emploi, l'administration de l'Éducation nationale, les collectivités territoriales (régions en premier lieu) et les représentants des entreprises et des salariés."

Au plan local, la prise en charge des jeunes en situation d'échec nécessite, dans le cadre de la politique de la ville, "une action concertée et permanente entre l'Éducation nationale (établissements scolaires, centres d'information et d'orientation, mission générale d'insertion) et le service public de l'emploi (missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation)".

### **INSERTION DES DIPLÔMÉS**

L'amélioration de l'accompagnement vers l'emploi des jeunes diplômés est également tributaire de l'implication de l'enseignement supérieur dans les programmes de placement développés par le service public de l'emploi. "L'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur ne constitue pas une garantie pour l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes victimes de préventions de la part des employeurs en raison de leur origine sociale, de leur sexe ou du quartier où ils résident", constate le document budgétaire.

Pour faciliter l'insertion de ces publics, les efforts à accomplir portent en priorité sur l'information des étudiants à propos des débouchés professionnels de leurs filières. Il est également recommandé de renforcer la préparation des étudiants à l'insertion professionnelle au cours de leurs études. La révision du contenu des formations au regard des besoins de qualification est aussi présentée comme une évidence. Toutefois, aucun indicateur n'est à ce jour disponible pour mesurer l'effectivité des efforts publics en la matière. Un indicateur de performance devrait être élaboré "en vue du PLF pour 2009".